

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 25

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLEE G., M EVAIN P., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoints, M. BOUYER J.P., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., M. MAILLARD B., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme GAYAUD S donne pouvoir à M. RICOUL G., Mme MICHOU E. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme HOURLIER-SAGUERRE donne pouvoir à Mme MATHY M., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à M. LERAY A., M. DUPONT J. donne pouvoir à M. AUGER S., Mme COROLLER L., Mme COLIN A.

ABSENTE : Mme BINET M.

SECRETARE : M. ROUAULT Jean-Louis

Délib. : 2021/7.1.6/063

OBJET : LOCATION DES SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE – TARIFS

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs de location des salles annexes de la Mairie.

CONDITIONS PARTICULIERES	PARTICULIERS	AUTRES
Salle de réunion (2/3 maximum)	90 € / jour	130 € /jour
Si utilisation 2 jours consécutifs	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour
Caution à la remise des clefs	350 €	350 €
Arrhes à la réservation	25 %	25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les tarifs désignés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN**

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401879-20211202-1280-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 02-12-2021

Publication le : 02-12-2021

